

## A quoi sert le PLU ?

### Pour les habitants, le PLU :

- détermine les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et de travaux sont instruits,
- fixe l'emplacement des futures voiries et équipements publics,
- institue des protections (pour le milieu naturel, le patrimoine bâti).

### Pour la commune, le PLU :

- trace les perspectives souhaitées du développement de la commune à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et en inscrivant au niveau réglementaire les projets d'aménagement en cours d'élaboration ;
- assure l'équilibre entre le développement et la protection des espaces naturels en respectant les objectifs du développement durable, la diversité des fonctions urbaines (travailler, se détendre, habiter, se déplacer...), l'utilisation économe de l'espace ;
- prend également en compte et précise les grandes politiques de l'Etat et des collectivités territoriales (Région, Département).